

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt
Séance du 28 Juin 2020

Etaient présents : Mesdames Adeline DEHLINGER, Virginie MANAKOFAIVA, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER Patricia PABST, Stéphanie SCHWARZ, Messieurs Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Christophe ZUMSTEIN.

Absence : Stéphane LAMBOLEZ (procuration au Maire) – Jean-Jacques GUTH (procuration à Virginie MANAKOFAIVA)

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 7 juin 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote du compte administratif 2019
4. Vote du compte de gestion 2019
5. Affectation des résultats 2019
6. Vote du budget primitif 2020
7. Vote des taux d'imposition 2020
8. Vote des subventions 2020
9. Divers

POINT 01 : Dél. 19/2020

Approbation du Procès-Verbal du 7 juin 2020

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 7 juin 2020.

Unanimité.

POINT 02 : Dél. 20/2020

Désignations du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de nommer M. Jacky QUIN, secrétaire de séance.

POINT 03 : Dél. 21/2020

Vote du compte administratif 2019

Pour ce point financier, M. le Maire donne la parole à M. Jacky QUIN, secrétaire de mairie et de séance, qui est chargé de présenter le compte administratif de l'exercice 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire quitte la salle.

Après la lecture précise de l'ensemble des écritures budgétaires et des décisions modificatives intervenues lors de l'exercice écoulé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement (dépenses)

- Dépenses prévues	250 980,82 €
- Dépenses réalisées	188 627,27 €

Section de fonctionnement (recettes)

- Recettes prévues	250 980,82 €
- Recettes réalisées	261 455,81 €

Section d'investissement (dépenses)

- Dépenses prévues	128 220,82 €
- Dépenses réalisées	116 483,27 €

Section d'investissement (recettes)

- Recettes prévues	128 220,82 €
- Recettes réalisées	98 028,78 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Fonctionnement	72 828,54 € (excédent)
Investissement	18 454,49 € (déficit)
Résultat global	+ 54 374,05 € (excédent)

Adopté.

POINT 04 : Dél. 22/2020**Vote du Compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Cernay à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est visé par M. le Maire et certifié pour les montants des titres et mandats émis, en conformité avec ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, sachant que ce document est identique à celui du Maire, appelé a compte administratif.

POINT 05 : Dél. 23/2020**AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement d'exercice de	24 347,72 €
Un excédent (2018) de clôture de	112 601,64 €
Part affectée à l'investissement exercice 2019	64 120,82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	72 828,54 €

Un excédent d'investissement de	45 666,33 €
Un déficit (2018) de clôture de	64 120,82 €
Soit un déficit d'investissement cumulé 2019 de	18 454,49 €

TOTAL en autofinancement	54 374,05 €
---------------------------------	--------------------

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (fonctionnement c/002)	54 374,05 €
Déficit d'investissement (investissement dépenses c/001)	18 454,49 €
Déficit d'investissement (investissement recettes c/1068)	18 454,49 €

Adopté à l'unanimité.

POINT 06 : Dél. 24/2020**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du budget primitif de l'exercice 2020.

La section de fonctionnement se présente équilibrée en dépenses comme en recettes, avec un montant de 273 824,05 €.

Pour la section d'investissement, l'équilibre financier en dépenses comme en recettes fait apparaître un montant de 69 454,49 €.

Après la présentation complète de ce document avec tous ses détails, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le Budget primitif 2020.
Adopté.

POINT 07 : Dél. 25/2020**TAUX D'IMPOSITION 2020**

Afin de procéder à l'équilibre du budget primitif 2020, l'assemblée délibérante décide le maintien des taux des taxes directes locales pour ce nouvel exercice, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 10,52 %
- Taxe foncière (non bâti) 97,08 %
- Pour le produit afférent à la taxe d'habitation, celui-ci se monte à 26 154 €.

Adopté à l'unanimité.

POINT 08 : Dél. 26/2020**VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget Primitif 2020, à savoir :

Amicale clique des sapeurs pompiers de Leimbach	80 €
Amicale des anciens sapeurs pompiers	200 €
Association des donneurs de sang	50 €
Chorale Sainte Cécile	200 €
Club vosgien de Thann	50 €
Comité de jumelage St Albain / Rammersmatt	200 €
Delta Revie	40 €
Ecole de chiens d'aveugles	50 €
Ligue contre le cancer	50 €
Office municipal sports loisirs et culture	200 €
Société des amis de la bibliothèque du Haut-Rhin	40 €
Amis de la nature	200 €
Centre de recherche sur l'histoire des familles	100 €
Joyeux lurons	200 €
Amis 4 pattes	100 €
Société protectrice des animaux à Mulhouse	100 €
Divers	140 €
TOTAL	2 000 €

DIVERS

Réfection de l'enrobé dans la localité

M. le Maire informe le Conseil de la réfection imminente de la voie CD traversant la localité. Ces travaux, sous l'égide du Conseil Départemental du Haut-Rhin, sont programmés les premiers jours du mois de juillet.

Profitant de cette aubaine, le Conseil décide également de faire faire la place de retournement pour le bus scolaire menant au Domaine NEDEY Valère (chemin communal).

Distributeurs pour excréments des animaux

Afin d'assurer une propreté des meilleures sur les voies traversants la localité, des distributeurs destinés à recueillir les excréments d'animaux vont être installés à certains emplacements du village.

Pose de rigoles en forêt communale

Un programme de travaux comprenant la pose de rigoles dans les chemins forestiers va être prochainement engagés. Le Conseil en prend acte.

Transaction de terrains

La transaction de terrains entre la Commune de Rammersmatt et des propriétaires concernés Ms. JENN Maurice et SCHEUBEL Christophe vont être traduits prochainement, par l'établissement d'actes auprès du Notaire HERTFELDER à Thann. Le Conseil en prend acte.

Plus personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clos la réunion.

Rammersmatt le 6 Juillet 2020
Le Maire
Benoît HAAGEN

